



INSPIR'

ACTION

-

Dispositif
violences
intrafamiliales

- MSP Simone
Veil

DISPOSITIF VIOLENCES INTRAFAMILIALES

-

Maison de santé
pluriprofessionnelle (MSP)
Simone Veil

[Pontarlier, Franche-Comté]

Fiche-identité de l'action

Porteur du projet : MSP Simone Veil

Statut du projet : En cours

Échelle : Pontarlier

Thématiques traitées : Santé, violences conjugales, violences intrafamiliales, violences de genre

Public visé : Personnes victimes de violences intrafamiliales

Partenaires opérationnels : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, Centre communal d'action sociale (CCAS), Commissariat, Communauté professionnelle territoriale de santé, Solidarités femmes, Centre médico-social, Travail et vie, Fil d'ariane, France victime 25...

Partenaires financiers : Article 51 microstructure santé mentale de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS), dispositif MonPsy



INSPIR'
ACTION
—
Dispositif
violences
intrafamiliales
- MSP Simone
Veil

Contexte et problématiques

Présentation du dispositif

Les victimes de violences intrafamiliales peuvent aussi bien être des femmes, des enfants que des hommes. Elles nécessitent une prise en charge globale.

L'équipe de la Maison de santé pluriprofessionnelle Simone-Veil, située à Pontarlier, leur propose un suivi innovant qui met en lien les professionnel·les de santé, de santé mentale, du social, les forces de l'ordre et les associations investies dans cette thématique avec le soutien de l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté, créant ainsi un maillage territorial.

Ce dispositif est intégré dans le projet de santé de la Maison de santé (MSP) Simone Veil.

L'émergence du dispositif et la problématique initiale

Dans le cadre des premières réunions autour de cas complexes, instaurées dans le cadre de la MSP, les sage-femmes ont fait remonter que 60 % des femmes rencontrées avaient déjà subi des violences (sexistes, sexuelles, psychologiques ou physiques) dans leur parcours de vie. Tous·tes les professionnel·les de santé (médecins généralistes, infirmier·es ...) ont finalement estimé être confronté·es à cette problématique dans l'accompagnement des patient·es.

La perte de vue des personnes victimes, un manque de coordination entre le secteur social et médico-social

La problématique initiale était la « *perte de vue* » des femmes victimes (les personnes rencontrées étant majoritairement des femmes) de violences et une fracture entre le secteur social et le secteur médical. Il était ainsi constaté un manque de communication et de travail conjoint au sein de ces différents secteurs : « *Parfois, il y a un début d'accompagnement et puis pas de suite donnée, car il manque ce lien entre le côté santé et le social* » (Coordinatrice de la MSP).

Une porte supplémentaire en santé pour accompagner les personnes victimes de violences

Au moment de l'émergence de la problématique au sein de la MSP, il y a eu une volonté d'identifier ce qui existait déjà sur le territoire sur ces enjeux : « *Nous nous sommes rendu·es compte à ce moment-là qu'il n'y avait pas d'offre en santé sur le territoire et que l'on pouvait, nous, ouvrir cette porte-là* », souligne la coordinatrice de la MSP. Le lien de confiance qui unit un professionnel·le de santé à son ou sa patient·e, permet une chance de plus



de confier ces éléments et d'être accompagné·e : « *Le côté "consultation médicale" permet de garantir l'anonymat de la victime en cas de situation de harcèlement* » », souligne la coordinatrice de la MSP.

Objectifs de l'action

Objectif général

Assurer la prise en charge pluriprofessionnelle entre médecin, psychologue et assistante sociale ainsi que tous les acteur·trices qui interviennent auprès des personnes victimes de violence intra-familiales (associations, etc.).

Objectifs spécifiques

- La communication autour du projet ;
- La création d'une antenne identifiée au sein de la Maison de santé ;
- L'organisation d'une formation avec l'ensemble des partenaires.

Description

La mise en place d'un groupe de travail au sein de la MSP

Un groupe de travail a été mis en place au sein de la MSP. Il se composait initialement des deux sages femmes, de deux médecins généralistes, des deux infirmier·es en pratique avancé (IEPA) permettant d'assurer l'articulation et l'animation. Il s'est rapidement ouvert au capitaine de la police nationale, aux sept pharmacies du secteur, à la psychologue et au centre médico-social. Cette équipe a commencé à se réunir en février 2021 à hauteur d'une fois par mois.

La formation entre pair·es : un vecteur de mise en réseau et de la montée en compétence des partenaires du territoire

Une formation a été organisée par la MSP pour tous les partenaires intéressés le 9 septembre 2021 (deux jours de formation) au sein de la MSP. L'association Femmes Debout a ainsi formé une trentaine de participant·es du territoire ayant répondu présent·es.

Certain·es professionnel·les d'autres départements sont également venu·es afin de prendre les informations qui leur donneront la possibilité de déployer un projet similaire.

Le fait de se former conjointement avec les pharmaciens·nes, les assistant·es sociales, les psychologues et les médecins généralistes a



INSPIR' ACTION

—
Dispositif
violences
intrafamiliales
- MSP Simone
Veil

donné lieu à une uniformisation des informations et à la mise en œuvre d'un discours commun sur le territoire.

La création d'une antenne au sein de la MSP permettant de réunir psychologues, médecins généralistes et assistance sociale

L'assistante sociale et la psychologue effectuent leurs permanences dans la Maison de santé alors qu'elles ne sont pas initialement dans l'équipe : « *Ceci a été mis en place pour qu'il y ait un suivi et un accompagnement au même endroit, même si la personne peut être suivie par d'autres associations* », souligne la coordinatrice de la MSP.

Si tous·tes les professionnel·les de santé de la MSP sont formé·es à la thématique, une médecin généraliste est référente et met à disposition un créneau par semaine dédié pour accueillir les patientes qui le souhaitent.

En outre, un policier formé dans le cadre du dispositif s'est déjà déplacé pour le dépôt d'une plainte au sein de la MSP ou pour informer la personne sur les procédures possibles. Ceci a été facilitant pour la personne qui n'a pas eu à se déplacer au commissariat et a pu donc être informée des procédures à suivre au sein même de la MSP. Toutefois, ceci n'est arrivé que dans des cas exceptionnels.

Résultats de l'action

- La formation a permis l'interconnaissance des partenaires du territoire et constitue un « *bagage* » supplémentaire afin de mieux recevoir et accompagner les personnes victimes de violence ;
- Une trentaine de personnes a été accompagnée dans le cadre du dispositif de juin 2022 à décembre 2023. Il s'agit majoritairement de femmes.
- Le dispositif représente une porte d'entrée pour les personnes qui en bénéficient : « *Quand on mobilise les autres acteurs quand nous en avons besoin et qu'on connaît exactement ce qu'il·elles font, cela permet grandement d'augmenter la prise en charge globale* » (Coordinatrice MSP).

Freins

- Financement du projet et sa pérennité. L'expérimentation a d'abord été financée sur une période d'un an (de 2022 à 2023).



INSPIR'

ACTION

—
Dispositif
violences
intrafamiliales
- MSP Simone
Veil

Leviers

Une communication protéiforme autour du projet

- La communication auprès des autres médecins, MSP, pharmacies pour que ces dernier·es puissent réorienter vers la MSP a été un levier ;
- Des affiches en salle d'attente de la MSP sont présentes pour informer les patient·es du dispositif existant.

La MSP, un lieu pour préserver la confiance et l'anonymat des patient·es

- Le fait que le dispositif soit dans une maison de santé permet d'instaurer une confiance chez les patientes pour aborder certaines problématiques auprès de leur médecin lors de leur suivi général.

La mise en réseau et la coordination

- La mise en réseau avec les partenaires ainsi que le maintien d'une rencontre une fois par an ;
- Le rôle de la coordination indispensable pour gérer les différents plannings et assurer les permanences au sein de la MSP dans le cadre du dispositif ;
- L'accompagnement de la FeMaSCo au moment du montage du dossier.

Conseils du porteur de projet

- Identifier l'existant sur le territoire, évaluer les besoins et se mettre en réseau avec les partenaires afin de mobiliser les ressources du territoire ;
- Mettre en place une formation collective entre pair·es et former l'ensemble des partenaires susceptibles d'être liés au dispositif (pas seulement l'équipe de la MSP) afin de favoriser l'interconnaissance et soutenir les relations entre les différents partenaires ;
- Assurer un suivi après une rencontre avec un·e patient·e en cas de non-retour pour « raccrocher » les personnes au dispositif en cas de « perte de vue ».



INSPIR'

ACTION

-

Dispositif
violences
intrafamiliales

- MSP Simone
Veil

Perspectives

- S'assurer de la pérennité du dispositif

Repères sur le territoire

Territoire : Pontarlier

Contrat de ville : non

Démarche territoriale de santé : CLS Pays du Haut-Doubs

Contact référente

Nom : PAGNIER Méline

Fonction : coordinatrice de la MSP

Structure : MSP Simone Veil

Mail : meline.pagnier@gmail.com

Complété le 11/12/2024